COMPTE RENDU DE REUNION - SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le 11 avril 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absente excusée : Virginie BROS-FACER

Secrétaire de séance : Mélanie COT

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 mars 2022 ;
- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2022 ;
- Délibération : attribution des subventions aux associations 2022 ;
- Délibération : attribution du Fonds Unique Habitat 2022 ;
- Délibération : vote des taxes locales directes 2022 ;
- Délibération : vote du budget primitif 2022 ;
- Délibération : aide suite à problème de chauffage de Mme PRUVOT ;
- Rencontre avec Mme Obeline PANIE DUJAC de la CCAL ;
- Réunion publique du 21 mai 2022 ;
- Repas de juillet 2022 ;
- Travaux grenier ;
- Accueil réfugiés ;
- Informations diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Mélanie COT est désignée secrétaire de séance.

Demande d'ajout d'une délibération

Madame la Maire demande de rajouter une délibération concernant la stérilisation des chats errants.
Le Conseil Municipal vote l'ajout de cette délibération

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 05 mars 2022

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 5 mars 2022 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2022

Madame La Maire donne lecture du compte rendu de séance du 26 mars 2022 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.
Le Conseil Municipal procède au vote pour l'approbation du compte rendu.

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Délibération : Attribution subventions aux associations

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations est soumise à une délibération distincte du vote du budget. Par conséquent, elle propose de lister les associations retenues lors du vote du budget primitif de l'année.

Pour rappel, les associations ayant reçu une subvention l'an passé :
- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 400 € (en lien avec situation sanitaire);
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 € ;
- SOS méditerranée : 50 € ;
- Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 € ;
- EntraideS Arize Lèze : 50 €.

En plus des associations qui ont reçu une attribution l'an passé, la mairie a été sollicité cette année par « Vaincre la mucoviscidose des virades de l'Ariège », « Perce neige », et « AMF Téléthon ».

Madame la Maire rappelle au Conseil que notre canton est malheureusement le deuxième canton d'Ariège en ce qui concerne les violences intrafamiliales et faites aux femmes. Elle propose de maintenir l'attribution de subvention à l'Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) qui a pour mission l'aide et soutien aux victimes, propose un soutien judiciaire et d'orientation et est habilité aux prestations de médiations familiales.

Par ailleurs, le soutien aux associations locales d'aide alimentaires et de secours reste primordial compte tenu du contexte économique actuel.

Madame La Maire et son Conseil Municipal proposent d'accorder aux diverses associations, dont la liste fait suite, 2100 euros de subventions qui seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2022 :

- Croix-Rouge Française délégation locale de 09130 Le Fossat : 50 € ;
- Comité des Fêtes de Castex : 1800 € ;
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Mas d'Azil : 50 € ;
- Les Restaurants du Cœur de l'Ariège : 50 € ;
- SOS méditerranée : 50 € ;
- Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège (A.S.J.O.A.) : 50 € ;
- EntraideS Arize Lèze : 50 €.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Délibération : Attribution du Fonds Unique Habitat 2022

Madame La Maire expose à l'assemblée qu'elle a reçue du Conseil Départemental de l'Ariège une demande de subvention pour contribuer au financement du dispositif Fonds Unique Habitat, que lui a transféré l'Etat depuis le 1er janvier 2005.
Considérant que cette participation est essentielle pour répondre aux difficultés rencontrées par nos administrés dans le domaine du logement, Madame La Maire propose :
- d'octroyer pour l'année 2022, la somme de 120.97 euros à la CAF de l'Ariège pour contribuer au financement du dispositif Fonds Unique Habitat ;
- d'autoriser le versement imputé sur l'article 65738 du budget primitif 2022.
Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Délibération : vote des taxes directes 2022

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
L'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),
Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2022,

Madame la Maire a engagé un travail avec certains administrés afin de régulariser les bâtis déclarés de manière erronée ou non déclarés afin d'avoir une base d'imposition des bâtis de la commune au plus juste de la réalité.

Madame la Maire propose vu le contexte économique actuel, vu l'augmentation déjà conséquence par le ministère des finances de 3.4% de la valeur locative, vu le travail engagé pour la mise à jour de la base d'imposition de la commune :
- de ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.36 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.01 %

- de charger Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Délibération : vote du budget primitif 2022

Madame La Maire présente le budget primitif 2022 de la commune mis en forme après consultation du Trésorier.

Elle informe l'assemblée :
- que la section de fonctionnement s'élève :
 * en dépenses à 99 767 € ;
 * en recettes à 181397 €.
- que la section d'investissement s'élève :
 * en dépenses à 39 747 € ;
 * en recettes à 39 747 €.

Les axes spécifiques du budget 2022 sont :

- Maintien et préservation du patrimoine de la commune :
 * Finalisation des travaux de l'église ;
 * Prévoyance de travaux et réparation sur les appartements communaux ;
 * Entretien de chemins ;
 * Esplanade de la mairie : poursuite des démarches juridiques en cours.

- Dynamique de village et projet d'avenir :
 * Projet de revitalisation du centre de village : mises en sécurité et étude de faisabilité ;
 * Comité des fêtes : budget pour tables et bancs extérieurs ;
 * Fleurissement et petite installation urbaine en bois ;

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Le budget primitif 2022 est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

Délibération : aide suite à problème de chauffage de Mme PRUVOT

Madame la Maire informe le Conseil Municipal d'une panne de chaudière chez Mme PRUVOT du 22 février au 24 mars. Les difficultés d'approvisionnement en pièces électroniques ont allongées considérablement la réparation de cette chaudière. Mme PRUVOT est donc restée un mois sans chauffage ni eau chaude. En tant que bailleur, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de faire bénéficier Madame PRUVOT d'une décote sur le montant de son loyer mensuel.

Le Conseil Municipal octroie à Mme PRUVOT une aide de 100 euros en compensation des difficultés subies.

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

Rencontre avec Mme Obeline PANIE DUJAC de la CCAL

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion d'informations et échanges à l'intention des Conseillers concernant le projet de « revitalisation de cœur de village » avec Mme Obéline PANIE DUJAC le jeudi 12 mai à 18h.
En fin de rencontre, les porteurs de projets, viendront nous rencontrer et se présenter.

Réunion publique du 21 mai 2022

Le Conseil Municipal prépare la réunion publique du 21 mai.
Madame la Maire s'occupe de faire un flyer pour annoncer le concert de l'église qui suivra la réunion publique.

Repas de juillet 2022

Organisation du repas offert par la mairie aux habitants qui aura lieu le vendredi 29 juillet.

Travaux grenier

Madame la Maire informe le Conseil Municipal du devis de Mr LAMOTHE concernant la mise en place d'une cloison bois séparative au niveau du grenier, afin de créer deux espaces distincts : un pour le stockage de la mairie, un second pour le stockage des affaires des locataires.

Le Conseil Municipal prend le parti de ne pas demander d'autres devis.

Accueil réfugiés

Madame la Maire informe le Conseil Municipal sur le dispositif d'accueil des réfugiés Ukrainiens en Ariège ainsi que sur le nombre de personnes accueillis.

Informations :

- Retour sur la commission « aménagements urbains » ;
- Travaux chemin de Bourdas ;
- Nomination et numérotation des rues ;
- Eau au cimetière ;
- Commission parentalité du département ;
- Enquête petite enfance basse Arize ;
- Bulletin de mai.

Délibération : campagne de stérilisation et d'identification des chats errants – demande de participation supplémentaire

Suite à la participation de la Fondation 30 Millions d'Amis à la stérilisation de 5 chats errants attribuée au titre de l'année 2022, Madame la Maire propose qu'une nouvelle convention soit établie pour 10 chats supplémentaires.

Madame la Maire propose au Conseil de statuer sur :

- La mise en place de cette nouvelle convention avec 30 millions d'amis ;
- De fixer à 10 le nombre de chats supplémentaires pour l'année 2022 soit un total de 15 chats ;
- D'évaluer les modalités de mise en œuvre de cette campagne : Capture, liens avec les divers partenaires (association et vétérinaire) ;
- La stérilisation de 10 chats supplémentaires.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 5 **Votes pour : 5** **Votes contre : 0** **Abstentions : 0**

La séance est levée à 20h45.

Fait à Castex, le 11 avril 2022

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

MAIRIE DE CASTEX